

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le mardi 18 avril 2017 à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale par intérim et directrice Communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Étaient absents, monsieur Daniel Beaudoin et monsieur Stéphane Longtin.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux.**
  - a) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 20 février 2017 à 18 h 30.
- 4. Administration, finances et qualité des services**
  - a) Dépôt du rapport financier de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.
  - b) Adoption du règlement # AG-024-2009-A05 modifiant le règlement # AG-024-2009 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
  - c) Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du règlement # AG-036-2017 pour l'achat d'un camion incendie autopompe.
- 5. Sécurité publique**
  - a) Embauches – Premiers répondants – M. Jocelyn Caron, Mme Sylvie Campeau, Mme Karine Grenier, Mme Gabrielle Roy et Mme Patricia Walsh.
  - b) Dépôt du bilan 2016 des actions relatives au schéma de couverture de risques en vigueur.
  - c) Collecte de sang à la caserne des pompiers – Héma-Québec.
  - d) Achat – laveuse et séchoir industriel pour habits de combat.
  - e) Résultats d'ouverture de soumissions – Fourniture d'un camion incendie autopompe citerne # SI-201702-05.
  - f) Autorisation de paiements – Formations de pompiers 2017-2018.
- 6. Réseau artériel et hygiène du milieu**
- 7. Communication, culture et promotion touristique**
  - a) Embauche – Concours d'emploi # 201703-12 – Responsable de la bibliothèque remplaçante – Mme Francine Vaillancourt.
  - b) Demande d'autorisation à l'Association de chasse et pêche des Laurentides pour la tenue d'un tournoi de pêche familial le 17 juin 2017 aux lacs Masson, Dupuis, du Nord.
  - c) Horaire d'ouverture du débarcadère municipal – saison 2017.
- 8. Correspondance.**
- 9. Affaires nouvelles.**
- 10. Période de questions.**
- 11. Levée de la séance.**

## **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur Gilles Boucher, président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

**AG-824-04-2017**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

### 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

AG-825-04-2017

#### 3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 20 FÉVRIER 2017 À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 20 février 2017 à 18 h 30 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 20 février 2017 à 18 h 30 soit et est approuvé avec la modification suivante :

- La résolution # AG-820-02-2017 relative à l'embauche de Mme Audrey-Ann Robert, pompière volontaire, doit être modifiée au premier QUE en retirant le texte suivant : « et à titre de premier répondant ».

### 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

#### 4. a) DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016.

En conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier, monsieur Sébastien Racette, après que soit dument paru un avis public à cet effet, dépose le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et le rapport du vérificateur, tels que préparés par la firme Reid & Associés.

M. Benoît Reid, de Reid et Associés, procède à l'exposé et commente le résumé disponible au bénéfice de l'assistance. Monsieur Sébastien Racette complète la présentation pour certains fonds et investissements.

AG-826-04-2017

#### 4. b) ADOPTION DU RÈGLEMENT # AG-024-2009-A05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-024-2009 DÉCRÉTANT DES DISPOSITIONS SUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

ATTENDU le règlement # AG-024-2009 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et imposant un tarif à cette fin entré en vigueur le 29 mai 2009, mis à jour par les règlements # AG-024-2009-A01 le 22 juin 2011, # AG-024-2009-A02 le 27 mars 2013, # AG-024-2009-A03 le 20 mai 2015 et # AG-024-2009-A04 le 18 mai 2016 ;

ATTENDU que ce conseil souhaite modifier ce règlement afin d'y intégrer les tarifications mises à jour pour certains items relatifs aux copies en couleurs, abroger les frais pour déplacements des pompiers en cas de fausses alarmes de même qu'aux tarifs applicables par la bibliothèque municipale aux usagers des ordinateurs et pour la numérisation ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil le 20 février 2017, par le maire, monsieur Gilles Boucher ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement dans les délais requis, déclarent l'avoir lu et ont renoncé à la lecture complète du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro AG-024-2009-A05 modifiant le règlement # AG-024-2009 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel afin d'y mettre à jour la tarification existante pour certains items des sous articles 3.1 pour copies, 3.3 pour retrait de frais de déplacement pompiers, 3.4 pour ajout de cônes et 3.5 pour impression et numérisation soit et est adopté comme s'il était ici au long reproduit et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication de l'avis de promulgation.

#### 4. c) DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA TENUE DU REGISTRE DU RÈGLEMENT # AG-036-2017 POUR L'ACHAT D'UN CAMION INCENDIE AUTOPOMPE.

La greffière, madame Judith Saint-Louis, dépose conformément à la procédure édictée à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 2 mars dernier pour le règlement d'emprunt # AG-036-2017 autorisant une dépense au montant de 505 700 \$ et un emprunt au même montant afin de financer l'achat éventuel d'un camion autopompe citerne 2018. Ce dernier atteste l'approbation des personnes habiles à voter, aucune demande n'ayant été enregistrée sur un nombre minimal de 308 pour exiger un référendum.

## 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

AG-827-04-2017

5. a) EMBAUCHES – PREMIERS RÉPONDANTS – M. JOCELYN CARON, MME SYLVIE CAMPEAU, MME KARINE GRENIER, MME GABRIELLE ROY ET MME PATRICIA WALSH.

ATTENDU les besoins en ressources humaines à titre de premiers répondants pour combler des postes vacants ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier, pour l'embauche de candidats rencontrant les critères d'embauche ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et procède à l'embauche de monsieur Jocelyn Caron, madame Sylvie Campeau, madame Karine Grenier, madame Gabrielle Roy et madame Patricia Walsh, à titre de premiers répondants au Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, à compter des présentes le tout selon les conditions édictées au règlement # AG-033-2015 et selon les modalités de l'entente de travail en vigueur pour les premiers répondants.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 62-22000-141.

5. b) DÉPÔT DU BILAN 2016 DES ACTIONS RELATIVES AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN VIGUEUR.

Conformément l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*, et suivant le schéma de couverture de risques révisé en juillet 2015 et en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2015, le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, dépose le bilan au 31 décembre 2016 des actions réalisées afin de répondre aux objectifs décrits dans les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie et, d'autre part, ceux que la MRC des Pays-d'en-Haut s'est fixés pour son territoire ainsi que les moyens qui ont été mis en œuvre pour les rencontrer.

AG-828-04-2017

5. c) COLLECTE DE SANG À LA CASERNE DES POMPIERS – HÉMA-QUÉBEC.

ATTENDU la demande régulière de produits sanguins de Héma-Québec pour répondre aux besoins des hôpitaux en période estivale ;

ATTENDU que les villes d'Entrelacs, d'Estérel et de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson désirent devenir partenaires pour une collecte de sang d'Héma-Québec le vendredi 16 juin 2017 ;

ATTENDU que cette collecte se déroulera sous la présidence d'honneur de messieurs les maires Sylvain Breton, Jean-Pierre Nepveu et Gilles Boucher, respectivement maires d'Entrelacs, d'Estérel et de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU que cette collecte de sang pourrait se tenir à la caserne des pompiers de Sainte-Marguerite-Estérel au 9, chemin Masson dans l'unité mobile d'Héma-Québec pour ainsi profiter des infrastructures en place ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la collecte de sang de Héma-Québec en partenariat avec le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel et Entrelacs et autorise l'utilisation des infrastructures municipales à cette occasion le vendredi 16 juin prochain de 13 h à 19 h 30 de même que la promotion de cette activité.

AG-829-04-2017

5. d) ACHAT – LAVEUSE ET SÉCHOIR INDUSTRIEL POUR HABITS DE COMBAT.

ATTENDU les besoins du Service de sécurité incendie en matière d'équipements d'incendie ;

ATTENDU les nouvelles normes de la CNESST pour l'entretien des habits de combat, cagoules, gants et autres équipements personnels, il y a lieu de se procurer une laveuse et un séchoir industriel pour leur entretien ;

ATTENDU que cette dépense projetée a été présentée et approuvée à la rencontre de la Commission de protection contre les incendies tenue le 9 février dernier ;

ATTENDU la soumission reçue de Lavxel # 20170227-CGP01 au montant de 17 375,00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'achat de la laveuse de marque IPSO Modèle ICN030-40 avec option Maestro et du séchoir industriel de marque IPSO Modèle AGI, d'une base de surélévation de 8 pouces incluant transport, installation, raccordement, formation et mise en fonction au prix de 17 375.00 \$ plus les taxes applicables (19 976,91 \$ toutes taxes comprises) de Lavxel le tout tel qu'il appert à sa soumission précitée.

QUE ces dépenses soient payables par le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans.

AG-830-04-2017

5. e) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – FOURNITURE D'UN CAMION INCENDIE AUTO-POMPE CITERNE # SI-201702-05.

ATTENDU les besoins du Service de Sécurité Incendie et la planification au chapitre du remplacement des véhicules municipaux en fonction du schéma de couverture de risques en vigueur ;

ATTENDU la résolution #AG-817-02-2017 autorisant l'appel d'offres #SI-201702-05 pour un camion incendie autopompe citerne 2018 ;

ATTENDU le devis #SI-201702-05 tel que préparé par madame Judith Saint-Louis, greffière et monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de sécurité incendie de même que les addenda # 1 et # 2 préparés par M. Tessier ;

ATTENDU l'appel d'offres public paru dans l'édition du 22 mars 2017 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut et les documents #TP-201702-05 publiés sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à compter du 17 mars 2016 ;

ATTENDU le résultat d'ouverture de la seule soumission déposée à la date et heure limites de dépôt du 6 avril 2017 à 15 h tel qu'il appert au tableau suivant :

Soumissionnaire	Prix soumis Camion et équipements avant taxes	Prix soumis en option pour rachat camion 1997 avant taxes
Aréo-Feu Ltée	499 750.00 \$	Nil

\* Des prix ont été également soumis en option pour diverses possibilités de garanties qui peuvent être prises individuellement ;

ATTENDU l'estimation budgétaire prise en compte pour l'adoption du règlement d'emprunt #AG-036-2017 prévoyant l'achat de ce véhicule pour un montant total de 505 700 \$ toutes taxes, intérêts temporaires et de frais de financement compris ;

ATTENDU que la soumission déposée au montant incluant les taxes de 574 587.56 \$ excède l'estimation budgétaire ;

ATTENDU les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* en pareille circonstance à l'article 573.3.3 à l'effet que la Ville peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la ville ;

ATTENDU une ambiguïté sur la priorité des articles 7.1 et 126.12 relatifs à la garantie applicable sur le moteur respectivement indiquée de cinq (5) ans et de sept (7) ans ;

ATTENDU qu'après analyse et demande de révision de son offre au soumissionnaire, ce dernier soumet ce jour au conseil une offre révisée au montant de 486 250 \$ plus les taxes applicables, soit 559 065.92 \$ toutes taxes comprises tel qu'il appert en date du 18 avril 2017 ;

ATTENDU que le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, recommande l'acceptation de la soumission révisée de Aréo-Feu qui s'avère être la seule soumission conforme et révisée au montant de 486 250 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU que pour permettre la conclusion du contrat, il y a lieu d'affecter un montant additionnel de 20 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2016 de l'Agglomération ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE la Ville se déclare satisfaite des garanties offertes d'une durée de cinq (5) ans pour le moteur et la transmission par le seul soumissionnaire conforme.

QUE ce conseil accepte la soumission révisée au montant de 486 250.00 \$ plus les taxes applicables (559 065.92 \$ toutes taxes comprises) et accorde le contrat à Aréo-Feu Ltée pour la fourniture d'un camion incendie autopompe citerne 1050 GIMP Freightliner modèle M2 112 neuf année 2018, avec cabine d'équipe et équipements mentionnés au devis ; le tout tel que décrit à la soumission annotée par le soumissionnaire à la partie 5 du document #SI-201702-05 et les garanties de base jointes et particulières d'une durée de cinq (5) couvrant le moteur et à sa soumission révisée du 18 avril 2017.

QUE cette dépense soit acquittée, en temps et lieu, en partie financée par le règlement d'emprunt # AG-036-2017 et en partie par l'affectation autorisée par la présente d'un montant de 20 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2016.

QUE le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, soit mandaté à agir pour et au nom de la Ville pour les inspections, le suivi du dossier, l'immatriculation et pour prendre possession du nouveau véhicule et de ses équipements.

**AG-831-04-2017**

5. f) AUTORISATION DE PAIEMENTS - FORMATIONS DE POMPIERS 2017-2018.

ATTENDU la résolution # 5725-10-2016 prise le 17 octobre 2016 du conseil de la ville centre relativement à une demande d'aide financière et à la participation de la ville centre au programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU la facture # 2017-0331 du 15 février 2017 au montant de 5 050,00 \$ toutes taxes comprises étant le premier versement de la formation Pompier 1 2017-2018 de deux (2) candidats pompiers pour une dépense totale de 10 100,00 \$ ;

ATTENDU qu'un second versement au montant de 5 050,00 \$ est payable en janvier 2018 pour ces 2 derniers pompiers ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture précitée au montant de 5 050,00 \$ et de la facture du second versement dû en janvier 2018 en temps et lieu au montant de 5 050,00 \$.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 62-22000-454.

**6. RÉSEAU ARTÉRIEL ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**7. COMMUNICATION, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE**

**AG-832-04-2017**

7. a) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201703-12 – RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE REMPLAÇANTE.

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer la responsable de la bibliothèque à l'occasion de ses vacances annuelles et lors d'absences sporadiques ;

ATTENDU le concours d'emploi par affichage interne # 201703-12 le 1<sup>er</sup> mars 2017 et par affichage externe simultané ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale par intérim et directrice Communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues, suite au choix du comité de sélection en faveur de la candidature de madame Francine Vaillancourt ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Francine Vaillancourt à titre de salariée remplaçante en vertu de l'article 4.05 de la convention collective au poste de responsable de la bibliothèque pour la durée des absences pour vacances ou maladies de la titulaire selon les besoins du service le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-70230-341.

**AG-833-04-2017**

7. b) DEMANDE D'AUTORISATION À L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DES LAURENTIDES POUR LA TENUE D'UN TOURNOI DE PÊCHE FAMILIAL LE 17 JUIN 2017 AUX LACS MASSON, DUPUIS ET DU NORD.

ATTENDU la demande du directeur de l'Association de chasse et pêche des Laurentides, monsieur Henry Méry, afin de pouvoir utiliser les infrastructures au débarcadère municipal à l'occasion du tournoi familial de pêche annuel qui se tiendra le samedi 17 juin 2017 ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager une telle activité familiale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il autorise la tenue d'un tournoi de pêche le 17 juin 2017 et met à sa disposition

le site requis conditionnellement à ce que l'Association de Chasse et pêche des Laurentides détienne une police d'assurance responsabilité civile adéquate et que cette activité permette aux usagers réguliers de ces infrastructures de s'en prévaloir.

QU'une demande soit adressée à la Sûreté du Québec pour obtenir sa collaboration afin de maintenir la sécurité routière en périphérie et une surveillance sur le lac Masson à cette occasion.

7. c) HORAIRE D'OUVERTURE DU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL – SAISON 2017.

ATTENDU la recommandation telle que formulée par la directrice générale par intérim et directrice du Service des communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues ;

AG-834-04-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE soient décrétées par les présentes la période et les heures d'ouverture du débarcadère municipal du lac Masson avec contrôle d'accès comme suit :

- **Sous réserve de la fonte des glaces, ouverture vendredi 5 mai au lundi 9 octobre 2017**  
Vendredis, samedis et dimanches de 10 h à 19 h
- **Fériés**  
Lundi 22 mai 2017 de 10 h à 19 h  
Lundi 4 septembre 2017 de 10 h à 19 h  
Lundi 9 octobre 2017 de 10 h à 19 h
- **Vacances de la construction du 21 juillet au 6 août 2017**  
Lundi au dimanche (7/7) de 10 h à 19 h

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-835-04-2017

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 56, IL EST PROPOSÉ par monsieur le président, Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher  
Président

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière